



Que se passe-t-il à Feigères?

Bulletin de février-mars 2023 • N°02

RETRAITES : TOUTE UNE HISTOIRE

Février n'est pas seulement le mois de l'amour (n'en déplaise à saint Valentin), il est aussi celui de la contestation sociale contre la réforme des retraites.

Mais de quoi parle-t-on ? La réforme prévoit principalement de reculer l'âge du départ à la retraite de 62 à 64 ans et d'allonger la durée de cotisation de 42 à 43 ans.

L'assurance vieillesse est actuellement un système bien établi : tous les actifs cotisent pour toucher une pension de retraite à la fin de leur carrière.

Avant 1930, aucun employé du secteur privé ne bénéficiait d'une pension de retraite. Le premier régime de retraite français est sans doute la Caisse des invalides de la Marine royale. Le ministre des Finances de Louis XIV, Jean-Baptiste Colbert, a créé une pension de retraite pour les marins dès 1673, ont suivi pour les classes professionnelles particulières des lois spécifiques sur les pensions militaires (1831), les pensions civiles des agents de l'État (1853), sur la retraite des mineurs (1894), la retraite des cheminots (1909) et sur la retraite des ouvriers de l'État (1928). D'ailleurs, ces catégories forment encore aujourd'hui les régimes dits « spéciaux ».

La première caisse de retraite des fonctionnaires de l'État a été mise en place en 1790 : l'âge légal de départ a été officiellement fixé par la loi du 9 juin 1853 à l'âge de 60 ans, après 30 ans de service. Les agents chargés des travaux pénibles pouvaient partir dès 55 ans, s'ils justifiaient de 25 ans de service.

Le premier régime de retraite obligatoire dédié aux salariés qui percevaient plus de 15 000 francs par an a été mis en place en

1930 : les assurés devaient justifier d'une durée de cotisation de 30 ans pour toucher une pension à taux plein.

En 1945, les cotisations versées par les actifs devaient désormais servir à payer immédiatement les pensions de retraite, tout en créant des droits pour leur future retraite. Le régime par répartition est né et l'âge légal de départ en retraite a été reporté à 65 ans.

En 1982, le président François Mitterrand a ramené l'âge de départ à la retraite à 60 ans pour les assurés qui justifiaient d'une durée de cotisation de 37,5 ans dans un ou plusieurs régimes de base. La loi a instauré également des régimes d'assurance vieillesse pour les travailleurs non salariés non agricoles, les artisans, professionnels libéraux, industriels et commerçants. Confrontée à des problèmes financiers, la réforme Balladur en 1993 a augmenté la durée de cotisation requise pour toucher une retraite à taux plein à 40 ans contre 37,5 ans. À compter de cette année, le calcul de la pension est basé sur les 25 meilleures années de salaire contre 10 auparavant. En 2003, François Fillon a réalisé une réforme importante qui prévoit l'alignement de la durée de cotisation du secteur public sur celle du privé. La réforme de retraite de 2010 a prévu le recul progressif de l'âge légal de départ de 60 ans à 62 ans et le recul progressif de l'âge du taux plein de 65 ans à 67 ans.

Toutes ces réformes ne seraient, selon le gouvernement, pas suffisantes pour combler le déficit des caisses de la Sécurité sociale.

Dominique Dunand

Vos élus vous informent

LA COMMUNE EN CHIFFRES, EN 2022

ÉTAT CIVIL

Population totale au 01/01/2023	1 833 habitants
Inscriptions sur la liste principale électorale au 24/01/2023	1 132
Avis de naissances	16
Reconnaissances	9
Mariages	3
Décès	5
Attestations d'accueil	8
Attestation de recensement militaire	23

URBANISME

Certificats d'urbanisme opérationnels et d'informations	72
Déclarations d'intention d'aliéner	20
Déclarations préalables	49
Permis de construire	18
Autorisation de travaux	2
Permis de construire modificatifs et transferts de permis	8

CONSEILS MUNICIPAUX

Conseils municipaux	9
Délibérations	61

CONSEILS D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS	2
Délibérations	5

DÉCISIONS DU MAIRE ET ARRÊTÉS

Décisions du maire	53
Arrêtés municipaux tous domaines confondus	49
Arrêtés de voirie	77
Arrêtés ressources humaines	55



LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023/2024

Dès 3 ans, vous pouvez inscrire votre enfant à l'école maternelle publique :

- s'il entre en petite section de maternelle (enfants nés en 2019),
 - suite à votre déménagement sur notre commune.
- Tout changement d'école nécessite une inscription en mairie. Une fois l'inscription validée, le certificat d'inscription scolaire vous sera transmis. Vous pourrez alors prendre rendez-vous avec la directrice de l'école muni de votre certificat.

QUAND ?

En ligne à partir du 1^{er} mars et jusqu'au 15 mai 2022 : en joignant vos pièces justificatives numérisées au formulaire de renseignement.

OÙ ?

Sur rendez-vous en mairie de Feigères durant les permanences prévues :

- mercredi 16 mars de 10h à 12h
- jeudi 31 mars de 9h à 11h
- vendredi 25 mars de 15h à 16h.

COMMENT ?

Les pièces suivantes seront à transmettre par voie dématérialisée ou à déposer lors de votre rendez-vous :

- La fiche de renseignements complétée
- Un justificatif de l'autorité parentale
- Une copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné)
ou une copie de l'acte de naissance de l'enfant à inscrire avec filiation
ou une copie du jugement de tutelle
ET (le cas échéant) copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale ou ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
- Un justificatif de vaccination(s) : copie de la page de vaccination(s) obligatoire(s) du carnet de santé à jour
- Un justificatif de domicile
- Une copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, bail, facture énergie (électricité ou gaz), facture d'eau, de téléphone fixe, compromis de vente (après le délai de rétractation de 10 jours)
ET en cas de demande de dérogation, dossier de demande de dérogation
Si vous êtes hébergé(e) chez un tiers, l'hébergeur doit fournir la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, la copie de sa carte d'identité et une attestation sur l'honneur précisant qu'il vous héberge
- Un certificat de radiation de l'ancienne école en cas de déménagement, aucune inscription ne pourra être validée en l'absence de ce document.

Pièces à télécharger sur notre site internet ou à récupérer en mairie : fiche de renseignements et dossier de demande de dérogation.



TRAVAUX : EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE, CHEMIN BOIS-DE-LA-DAME

Ces travaux d'extension du réseau d'eau potable ont démarré mi-février 2023 sur le chemin Bois-de-la-Dame. Ils sont ordonnés et gérés par la Communauté de communes du Genevois, compétente en matière de réseau d'eau potable ; leur durée est estimée entre cinq à huit semaines. Ils interviennent dans le cadre du projet immobilier SCCV ARBOR et SENS, et seront suivis par des travaux de la Commune au titre du projet urbain partenarial dans le cadre de la réhabilitation du chemin.

Pour la commission Voirie,
Christian Defago

Vos élus vous informent

COVOITURAGE INCITATIONS FINANCIÈRES

Le gouvernement lance en 2023 le **Plan national covoiturage du quotidien** pour promouvoir le covoiturage courte distance avec pour incitations financières jusqu'à 4 € offerts sur vos trajets en direction ou en provenance du Genevois français, et, pour les nouveaux conducteurs, une prime supplémentaire de 100 €, en s'inscrivant sur les plateformes éligibles : Hé! Léman, Karos, BlablaCar Daily, Klaxit, Mobicoop.

PLUS D'INFOS SUR :

bit.ly/covoiturage-genevois-français-bons-plans.



LE MARCHÉ DE LA VIEILLE FERME PRODUCTEURS ET ARTISANS

Vous souhaitez vous approvisionner le plus localement possible. Vous aimez flâner et rencontrer du beau monde. Vous aimez les surprises. Alors le Marché de la Vieille Ferme est pour vous.

Vous trouverez des incontournables :

- Des légumes de saison cultivés sur la commune de Feigères
- Un stand de boucherie-charcuterie bien achalandé
- Du miel et autres douceurs apicoles
- Des fromages de chèvre affinés avec délicatesse
- Du pain au levain et ses chocolats de rêve
- Des préparations thaïes pour le repas du soir
- Sur commande mensuelle, les produits de la Belle Orange : oranges, citrons, avocats, etc., mûrs et biologiques, tout droit venus d'Espagne. Du producteur au consommateur !

Mais aussi des surprises, selon l'arrivée de nouveaux marchands attirés par la convivialité et la bonne humeur qui règnent dans ce lieu de rendez-vous modeste mais qui tient ses promesses.

N'hésitez plus.

On vous attend avec plaisir au 113, chemin de la Scierie
le 1^{er} jeudi du mois, de 16h à 18h30.

**1^{ÈRE} RÉSOLUTION 2023 :
JE COVOITURE !**

Financé par : **GENEVOIS FRANÇAIS**

En partenariat avec : **bleu** **covoiturage-leman.org**

Logos: BlaBlaCarDaily, KAROS, klaxit, mobicoop, HÉ! LÉMAN

**NOUVEAU SUR LA COMMUNE
TRAITEUR EN APÉRITIFS DÎNATOIRES**

Évènements
Divers

Apéritifs
Dinatoires

Kan Cook

www.kancook.net
+41 (0) 76 556 99 01

21, route des Hôteliers
74160 FEIGÈRES

DÉPISTAGE DESCANCERS
Centre de coordination
Auvergne-Rhône-Alpes

C'est le mois national
de prévention et dépistage du cancer
colorectal, venez participer au

**challenge connecté
Mars Bleu**

13 mars > 04 avril 2023
Ouverture des inscriptions le 27 février
Plus d'infos sur www.dépistagecancersaura.fr/mars-bleu

Gratuit et ouvert à tous
Chaque pas compte !

Mettez du bleu dans votre vie !
Réalisez le plus grand nombre de kilomètres à pied,
Seul ou en équipe !

De 13 mars à 04 avril 2023, le dépistage du cancer colorectal. Avec le code **CRDC23AURA** sur l'application **iplin**.

Logos: ARS, Département Savoie, Rhône-Alpes, ANONE, etc.

La vie associative et les événements

FEIGÈRES ACTIV' : REMISE DES MÉDAILLES DE SKI

L'association Feigères Activ' a, pour une nouvelle année consécutive, organisé les mercredis ski au Grand-Bornand qui se sont déroulés du 4 janvier au 1^{er} février, au cours desquels a été organisée la remise des médailles. Cinquante-trois élèves ont participé à ces sorties et ont pu passer les niveaux Ourson, Flocon, Étoile 1, Étoile 2, Étoile 3, Étoile Or & Bronze.

Nous avons hâte de renouveler l'expérience en 2024. Au plaisir de revoir les apprentis skieurs et les belles personnes qui nous ont accompagnés durant ces belles sorties en montagne !

Véronica et Marie



CARNAVAL À FEIGÈRES... LE RETOUR !

C'est à l'initiative de l'association Feigères Activ' et en collaboration avec l'école primaire qu'a eu lieu le samedi 25 février le Carnaval de Feigères ! Le soleil ne s'était pas déguisé et était bien présent pour accompagner le cortège derrière un char magnifiquement décoré par les enfants de maternelle et les dames de l'atelier Après-midi loisirs ! Grâce aux musiciens, c'est au son des tambours et autres objets de percussions que près de 300 personnes ont joyeusement déambulé dans le village, avant de se retrouver devant la salle polyvalente où les attendaient jus de pomme, vin chaud et crêpes.

Entre animaux de la savane, extraterrestres, sumos et autres déguisements, petits et grands ont grandement apprécié ce moment de convivialité et chacun est reparti en se donnant rendez-vous l'an prochain, on l'espère ! Mention spéciale à tous les bénévoles qui ont œuvré pour que la fête soit réussie et qui n'ont peut-être pas autant profité de la journée que nous.

Chantal



PAROISSE DE FEIGÈRES

La fête de Pâques expliquée aux enfants !

Rendez-vous à l'église de Feigères,

le vendredi 7 avril 2023, de 18h30 à 19h.



PLACES DE CINÉMA POUR LES PLUS DE 65 ANS

Le CCAS offre à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune **4 entrées de cinéma maximum par an au cinéma Rouge & Noir**. Les places sont à retirer en mairie.

MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612

74166 Feigères Cedex

Tél. 04 50 49 24 60 • mairie@feigeres74.fr

www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h /

Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



ÉTAT CIVIL

• BIENVENUE À •

Anaïs Kämpf née le 15 janvier 2023,
au foyer de Sandra Amelineau et David Kämpf
domiciliés chemin de l'École

Toutes nos félicitations.

• MARIAGE •

Leila Nadji et Abdelkader Melkhiar,
le 25 février 2023, domiciliés chemin de Chez Villet

Tous nos vœux de bonheur.



Directeur
de la publication :
Myriam Grats
Rédacteur en chef :
Éric Collomb